

**Certificat d'examen de type
n° F-05-I-1647 du 6 octobre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011301-D12

Sonomètre acoustique 01dB type SOLO

(classe 1 et 2)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

01dB Metravib – 200 chemin des Ormeaux – 69578 LIMONEST cedex

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat n° F-03-I-485 du 23 décembre 2003 complété par les certificats n° F-04-I-393 du 4 juin 2004 et n° F-04-I-1228 du 4 novembre 2004 relatifs au sonomètre type SOLO, tous trois transférés au bénéfice de la société 01dB Metravib par le certificat n° F-05-I-0890 du 1^{er} juin 2005.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des sonomètres objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Elles sont identiques à celles définies en annexe du certificat n° F-03-I-485 précité..

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011301-D12, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans le titre du présent certificat.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification